

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 23 Septembre 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de Septembre
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	19	<p>Présents : Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Felix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Veronique BOREL, Béatrice THOMAS, Françoise ALRIQ</p> <p>Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Béatrice CHEVALLET donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS</p> <p>Absent : Aurélien TISSIER, Robert PISSAVY, Alain BARRES, Vanessa BESSON</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Date de la convocation : 13 Septembre 2021			
Date d'affichage : 13 Septembre 2021			
Vote : Pour : 19			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Tarif Maison de la Faune à compter du 01/10/2021

Suite à la modernisation de la Maison de la Faune et au développement de sa boutique il convient d'actualiser et de mettre en place les tarifs pour sa réouverture.

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 01/10/2021 pour la Maison de la Faune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Approuve les tarifs suivants à compter du 01/10/2021

TARIFS ENTREE

Entrée adulte		5.00 €
Enfants 6 à 15 ans (gratuit moins de 6 ans)		3,00 €
Tarif réduit famille plus et famille nombreuse		3,50 €
Groupe scolaires (enfants maternelle, primaire, collège et lycée) -Mini 10 personnes	Par personne	2,50 €
Groupe adultes (minimum 10 personnes)	Par personne	4.00 €
Groupe (à partir de 500 personnes dans l'année)	Par personne	4.00 €
Livret-visitateur		3.00 €

RF
Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2021
015-200071702-20210923-DE_2021_098-DE

TARIFS BOUTIQUE

Catégorie	Désignation	Prix conseillé/constaté
Cartes postales	Strigiformes	1.50 €
	Coccinelles	1.50 €
	Loups	1.50 €
	Passereaux 1	1.50 €
	Passereaux 2	1.50 €
	Coraciiformes	1.50 €
Apeaux	Petits oiseaux	4.00 €
	Chouette hulotte	8.00 €
	Tourterelle	8.00 €
	Canard	7.00 €
	Chouette chevêche	8.00 €
	Grive	7.00 €
	Coucou	10.00 €
Dragon de bois	Défi de la montagne	30.00 €
Carnets	Carnets papillon	2.50 €
Puzzles	Papillons	37,80
	Oiseaux	37,80
	Abeilles	37,80
Porte-clés	Ecureulls	3.00 €
	Faucons	3.00 €
	Mésanges bleues	3.00 €
	Loups	3.00 €
	Marmottes	3.00 €
	Aigles	3.00 €
	Chouettes	3.00 €
	Hiboux	3.00 €
	Aigles royaux	3.00 €
	Lance-pierre	Chouette
Crayons de papier	Loup	8.00 €
	Mouette	3.00 €
	Loup	3.00 €
	Chouette	3.00 €
	Marmotte	3.00 €
	Ecureulls	3.00 €
Jouets de Fanny	Yoyo	8.00 €
	Pic vert	28.00
Livres	Papillon Azuré/Patricia Rochès	12.00 €
Médailles	Fonderie Saint-Luc	2.00 €
Affiches	Chenilles	9,90 €
	Nos petits oiseaux	9,90 €
	Abeilles	9,90 €
	Papillons	9,90 €
	nos bons papillons	9,90 €
	Insectes	9,90 €
	oiseaux Audubon	9,90 €
	Chouettes	9,90 €
	Poissons	9,90 €
Couteaux		49.00 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr



RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2021 015-200071702-20210923-DE_2021_098-DE